



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 104077

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la chute de la fertilité des couples français. De récentes enquêtes démontrent que les Français peinent à concevoir des enfants malgré des rapports sexuels réguliers sans contraceptifs. Une enquête nationale périnatale de 2003 prouvait récemment que près de 18 % des 14 187 femmes interrogées ayant accouché en métropole en octobre de cette année ont mis plus de douze mois à concevoir un enfant. De même, l'Observatoire épidémiologique de la fertilité en France a comptabilisé, sur 15 810 femmes de la France métropolitaine entre 18 et 44 ans, que sur 867 femmes ayant eu des rapports sexuels non protégés, 24 % n'ont pas obtenu de grossesse douze mois après l'arrêt de leur contraception. Parallèlement à l'affectation de la fertilité féminine, la fertilité masculine semble également être touchée (cancer du testicule, malformations congénitales,...). Entre 1980 et 2005, on constate une augmentation de 2,5 % des cancers du testicule pour les hommes entre 20 et 35 ans ainsi qu'une baisse de la qualité du sperme. Une étude soulignait récemment que, sur 26 609 hommes, le nombre de spermatozoïdes d'un homme de 35 ans est passé de 76.6 à 49.9 millions par millilitres entre 1989 et 200 (-1,9 %). Ce délai grave de la fertilité humaine et les atteintes au bon développement de l'enfant soulève des questions, tant ces perturbations endocriniennes sont liées à des comportements qui pourraient être rectifiés et des produits qui pourraient être proscrits. En premier lieu, l'avènement des contraceptifs a engendré un report de l'âge de la procréation ; en 2015, les Françaises ont donné naissance à leur premier enfant à 28,5 ans contre 24 en 1974. Or la fertilité étant liée à l'âge des femmes « le stock d'ovocytes d'une femme s'établit lors de sa vie intra-utérine et ils vieillissent en même temps qu'elle », constate Bernard Jégou, directeur de l'Institut de recherche en santé, environnement et travail. La généralisation de ces produits contraceptifs dont certains ont d'ailleurs révélé leur dangerosité (stérilet), pourrait être palliée par la recommandation de produits contraceptifs naturels. Par-delà ce fait conjoncturel, l'apport de produits toxiques dans les contenants alimentaires ou les médicaments soulèvent des questions. Il en va ainsi des perturbateurs endocriniens qui, disséminés dans notre environnement, sont des sources potentielles d'infertilité. Une étude de Santé publique France de décembre 2016 révèle que nombre de ces perturbateurs endocriniens étaient présents dans les urines des femmes interrogées. Le bisphénol A présent dans de nombreux plastiques (biberons) et dans les contenants alimentaires - qui ont été interdits ensuite - cumulé avec d'autres composés de son type, comporte de graves risques sur la reproduction. Il conviendrait de porter à la connaissance de l'opinion publique les produits potentiellement porteurs de telles substances. Dans certains cas, ce type de produits dangereux a été recommandé aux femmes. À l'instar du distilbène, bisphénol prescrit comme œstrogène de synthèse à près de 200 000 femmes enceintes entre 1948 et 1978, destiné à éviter les fausses couches et dont on a découvert les effets dramatiques sur le développement des enfants *in utero*. C'est aussi le cas de nombreux pesticides : c'est le dibromochloropropane ou le chlordécone. Ce sont enfin les médicaments, à l'instar de l'ibuprofène, qui amènent des risques de perturbation endocrinienne comme les doses élevées d'antalgique. Dans cette perspective, il lui demande quelles dispositions compte-t-elle prendre pour alerter l'opinion publique sur ces produits dangereux.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104077

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [30 mai 2017](#), page 3723

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)